

Rio 2012 et Les entreprises

Avant de considérer les apports de la conférence de Rio 2012 sur la question des entreprises, il est nécessaire de considérer l'histoire du développement durable et l'arrivée progressive de nouveaux concepts et des acteurs qui vont les porter. Parmi les 8 « grands groupes », l'Agenda 21 de Rio 1992 identifiait le secteur du Commerce et de l'Industrie, c'est-à-dire les entreprises. Depuis lors, les représentants de ces catégories sont conviés à intervenir dans les conférences internationales, et dans les processus découlant de Rio comme la Commission du développement durable des Nations-Unies, et le nouveau Forum politique de haut niveau pour le développement qui est amené à la remplacer. Une journée spéciale des entreprises a été organisée à Rio 2012, à la veille du segment politique de la conférence, par une coalition temporaire de 13 organisations internationales d'entreprises (BASD 2012).

Fondé en 1991 pour contribuer à la conférence de Rio 1992 le *Business Council for Sustainable Development* a fusionné en 1994 avec le *World Industry Council for the Environment (WICE)* pour donner naissance au *World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)*. Aujourd'hui, le WBCSD a quelque 200 membres provenant de plus de 35 pays et 20 secteurs industriels majeurs, impliquant près de 1000 chefs d'entreprise à l'échelle mondiale. Le Conseil comprend également un réseau régional de 60 organisations partenaires nationales et régionales – appelés conseils d'affaires pour le développement durable – pour la plupart situées dans des pays en développement.

La Conférence de Rio de 1992 comptait sur les politiques des États et l'augmentation de l'aide au développement pour conduire au développement durable. Cinq ans après, en 1997 au moment des premiers bilans, la globalisation était largement engagée, avec un effacement du rôle des États et un fléchissement des aides publiques. Corrélativement, on prenait conscience que l'investissement privé, tant par son contenu (type d'industrialisation) que par sa destination (un nombre limité de pays), avait un rôle décisif. Les institutions internationales se sont tournées progressivement vers les entreprises. Le rôle des entreprises est devenu progressivement central, du principal problème, notamment du fait des limites de la gouvernance mondiale et du contrôle des multinationales, elles devenaient une partie de la solution, voire même pour certains avec l'économie verte : la solution. Différentes initiatives internationales à destination des entreprises ont été prises à partir de la fin des années 1990. Rio 2012 n'a été qu'une étape de leur évolution.



Christian BRODHAG

Directeur de recherche à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (membre de l'Institut Mines Télécom) au sein de l'Institut Henri Fayol consacré à la performance industrielle globale et l'innovation. Ingénieur civil des mines et docteur ès sciences, il a été Délégué interministériel au Développement durable du gouvernement français (2004-2008).

Coordonnateur du Comité d'organisation francophone de Rio 2012, il est engagé dans le développement de l'initiative francophone sur l'innovation (www.francophonieinnovation.org).

Il préside l'association Construction21 portail international sur la construction durable (www.construction21.eu) et le Pôle national écoconception (www.eco-conception.fr).

Ses principaux articles sont en ligne sur son site : www.brodhag.org. Il est coauteur d'un récent ouvrage en 2012 : *RSE, Source de compétitivité pour les PME*. (Éd. Regards sur les PME). (OSEO, Éd.) Paris : La Documentation Française.



Principales initiatives internationales sur les entreprises

Les Principes directeurs de l'OCDE, dont la première version date de 1976, sont des recommandations à l'intention des entreprises multinationales que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales exerçant leurs activités dans les pays adhérents ou à partir de ces derniers. Ils définissent des principes destinés à favoriser une conduite raisonnable des entreprises, en conformité avec les législations applicables et les normes internationalement les plus reconnues. Plusieurs actualisations ont permis une adaptation progressive aux évolutions liées à la mondialisation. La dernière version de 2011 s'inspire des Principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'homme établis par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et de l'ISO 26000 notamment sur la diligence raisonnable et la sphère d'influence.

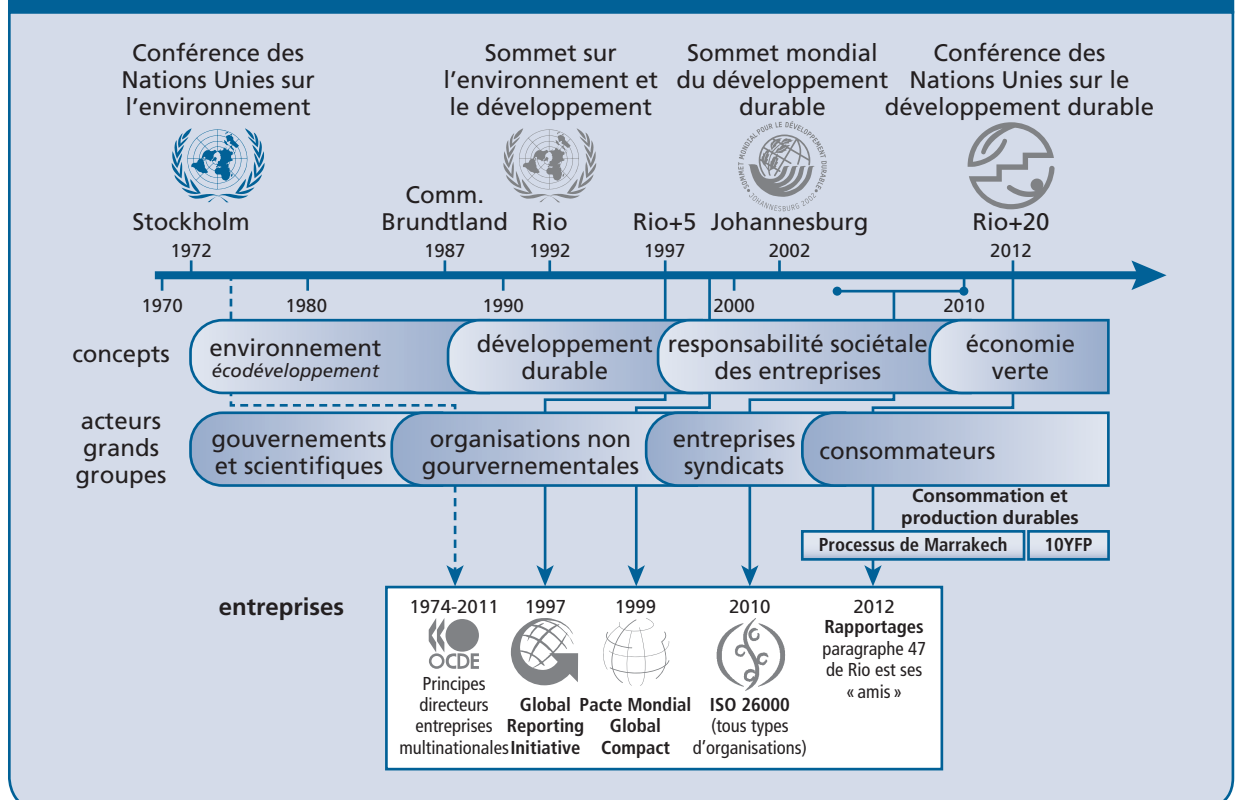
La première initiative dans la mouvance du développement durable visant directement les entreprises a été en 1997, la *Global reporting initiative (GRI)* visant à rédiger un guide pour l'élaboration des rapports de développement durable des entreprises. La première version date de 2000, elle sera suivie par la G2 en 2002, la G3 en 2006 et la G4 en mai 2013.

Deux ans plus tard en 1999, Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, interpelle les multinationales réunies au Sommet de Davos et lance le Pacte mondial (Global compact). Cet engagement volontaire des entreprises est orienté vers une dynamique de progrès dans la mise en œuvre des principes internationaux environnementaux, sociaux, de droits humains et de lutte contre la corruption. Très présent à Rio en 2012, le Pacte mondial met en place aujourd'hui un programme de différenciation permettant de classer les entreprises signataires en fonction de leur niveau de divulgation et leurs progrès en matière d'intégration des principes du Pacte mondial.

Le Sommet de Johannesburg (septembre 2002) approfondit le rôle des entreprises et met un accent nouveau sur les modes de consommation et production en lançant un processus (dit de Marrakech) visant à élaborer un cadre décennal de programme sur les modes de consommation et production durables (10YFP), enfin adopté à Rio en 2012.

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) lance les travaux sur la responsabilité sociétale, l'ISO 26000, en réunissant des représentants d'une centaine de pays, dont les 2/3 issus de pays en développement. Chaque délégation nationale est formée

Figure 1 Les grandes dates du développement durable



des 6 parties prenantes (entreprises, gouvernement, syndicats, consommateurs, associations et consultants). De nombreuses organisations internationales comme l'Organisation mondiale du travail, l'Organisation mondiale de la Santé ou le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ont participé à ce travail aux côtés de représentants des syndicats, d'entreprises ou de grandes ONG internationales. Pour la Francophonie, l'IEPF (actuel Institut de la Francophonie pour le développement durable - IFDD) a organisé la présence des pays francophones. Ce processus de 5 ans s'est achevé par l'adoption des lignes directrices en 2010 (ISO 26000 (F), 2010)

Elles font, la synthèse de ces deux approches jusque-là en présence : contractualiste d'origine privée et institutionnaliste faisant de la responsabilité sociétale un levier des politiques publiques (Brodhag, 2010). Permettant une convergence des points de vue, l'ISO 26000 considère que la responsabilité sociétale est la contribution des organisations au développement durable, en la définissant ainsi : la « *responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :*

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ;
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. » (ISO 26000 (F) 2010, 4 §2.18)

Elle introduit la notion de normes internationales de comportement, dérivées du droit international. Enfin grâce à leur sphère d'influence les organisations peuvent minimiser les impacts négatifs sur le développement durable et maximiser leurs effets positifs en mobilisant des acteurs sur lesquels l'organisation a une influence.

Les différentes initiatives (OCDE, GRI, Pacte Mondial, ISO 26000) convergent progressivement. Un guide a été élaboré par exemple pour permettre une utilisation conjointe des lignes directrices du GRI et de l'ISO 26000. Des concepts de l'ISO 26000 vont être repris notamment par les nouvelles lignes directrices de l'OCDE. Malgré une initiative de la Francophonie dans ce sens et le soutien de l'Union Européenne, le texte de la conférence Rio 2012 ne fait pas référence à l'ISO 26000.

Cette conférence a fait deux apports majeurs pour les entreprises : le rapportage (*reporting*) et les modes de production et consommation.

Le rapportage (*reporting*)

La redevabilité des entreprises et la publication de données environnementales, sociales et de gouvernance sont centrales, mais les attentes des différentes parties prenantes sont diverses.

Considérant que l'information imparfaite conduit à une mauvaise allocation des ressources et de mauvaises prises de décision, les actionnaires et les milieux financiers demandent aux dirigeants d'entreprise de rendre compte sur des données extra-financières qui permettent de mieux évaluer les risques. Les pouvoirs publics et différentes parties prenantes formulent la même attente, mais pour d'autres raisons.

Une proposition de rendre obligatoires les rapports de développement durable avait été soutenue, mais la rédaction finale de l'article 47 n'évoque qu'une approche volontaire : « *Nous reconnaissons l'importance de la communication, par les entreprises, d'informations sur l'impact environnemental de leurs activités et les encourageons, en particulier s'agissant des entreprises cotées et des grandes entreprises, à étudier la possibilité d'insérer dans leurs rapports périodiques des informations sur la soutenabilité de leurs activités.* ». Les pays pour lesquels ces dispositions sont d'ores et déjà légales (France et Danemark) ou dont les bourses ont établi de telles obligations (Afrique du Sud et Brésil), et qui avaient poussé à la généralisation de cette obligation dans le texte de Rio, se sont regroupés pour promouvoir ces pratiques. Le « Groupe des amis du paragraphe 47 » pour le développement du *reporting* des entreprises sur le développement durable réunit aujourd'hui le Brésil, la Colombie, le Danemark, la France, la Norvège et l'Afrique du Sud ainsi que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Mais si les approches publiques visent une exhaustivité, la GRI évolue plutôt vers une approche stratégique en s'appuyant notamment sur le concept de matérialité : qui veut que les entreprises concentrent leur *reporting* sur les enjeux de développement durable les plus importants et pertinents liés à leurs activités. Ce qui les conduit à prendre en compte l'évaluation de l'importance d'une question fondée sur les impacts de l'entreprise sur la société et l'environnement d'une part et celle des parties prenantes sur l'entreprise de l'autre.

Dans cette logique le *reporting* ne cherche plus à embrasser toutes les problématiques, mais se concentre sur les impacts les plus significatifs. En s'appuyant sur le concept de sphère d'influence (ISO 26000 repris dans les principes de l'OCDE...) l'entreprise considère aussi les impacts les plus importants chez ses sous-traitants. La responsabilité sociétale ne considère ainsi plus seulement les limites géographiques et juridiques de l'entreprise.

Vers une approche stratégique de la chaîne de la valeur

Cet élargissement coïncide avec le lancement par Rio 2012 du Cadre de programme décennal des Nations Unies sur les modes de consommation et de production durables. Cette décision formelle de la conférence consacre un changement de paradigme : La prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des produits et services, c'est-à-dire pour l'entreprise une réflexion sur l'ensemble de la chaîne de la valeur. Les premiers programmes validés sont issus du processus de Marrakech lancé en 2002 : l'information des consommateurs ; les modes de vie durable et l'éducation ; les marchés publics durables ; les bâtiments et la construction durables ; le tourisme durable, y compris l'écotourisme.

L'évolution du *reporting* amorcée avec la dernière version de la GRI (G4) intègre des éléments sur la chaîne de la valeur. Les principes de l'OCDE (version 2011) élargissent la responsabilité sociétale des multinationales à leur chaîne d'approvisionnement.

Le lien entre la notion de sphère d'influence et celle de la chaîne d'approvisionnement ne concerne pas seulement la gestion des risques mais aussi les opportunités de créer de la valeur. Mais de nombreux concepts sont aujourd'hui proposés dans le cadre de différentes initiatives, certains d'entre-eux ambitionnant à « englober les autres ». La figure 2 en liste certains et ébauche une carte conceptuelle du système.

Les entreprises et la transition

Jugeant la mutation inéluctable de nombreuses entreprises s'engagent au nom de l'avantage concurrentiel dont jouit le premier parti. C'est sans doute le WBCSD qui a poussé la réflexion stratégique le plus loin avec une vision 2050 qui se décline dans un programme d'action pour 2020.

Les objectifs de la vision 2050 du WBCSD :

- Répondre aux besoins de développement de milliards de personnes, permettre l'éducation et l'autonomisation économique, en particulier des femmes, et le développement de solutions radicales sur les modes de vie et les comportements éco-efficaces
- Intégrer le coût des externalités, en commençant par le carbone, les services écosystémiques et l'eau
- Doublement de la production agricole sans augmenter la quantité de terres ou de l'eau utilisée
- Mettre un terme à la déforestation et accroître les rendements de forêts plantées
- Réduire de moitié les émissions de carbone à travers le monde (sur la base des niveaux de 2005) d'ici à 2050, les émissions de gaz à effet de serre avec un pic aux alentours de 2020 par un passage à des systèmes énergétiques à faible émission de carbone et amélioration importante de l'efficacité énergétique de la demande
- Assurer l'accès universel à la mobilité bas-carbone
- Fournir une amélioration dans l'utilisation des ressources et des matériaux de quatre à dix fois.

La question de l'innovation est au cœur de ce changement (voir encadré) (Brodhag 2013). Ces innovations concernent autant les citoyens et les innovations sociales, que les PME (Brodhag, Berger-Douce, et al. 2012) que les multinationales. Le cadre institutionnel et légal est donc mobilisé pour faciliter ces innovations et l'entrepreneuriat responsable. C'est un changement de paradigme que le texte de Rio esquisse à peine. ✨

Bibliographie

- Brodhag, Christian. 2010. *La double dimension procédurale et substantive de l'ISO 26000*. ISO 26000 une Norme « hors norme ». Vers la conception mondiale de la responsabilité sociétale, 223. *Economica*.
- Brodhag, Christian. 2013. *Research universities, technology transfer, and job creation : what infrastructure, for what training?* *Studies in Higher Education*, 2013 : 388-404.

Brodhag, Christian, Sandrine Berger-Douce, Breuil Florent, Nadine Dubruc, François Jaujard, et Sophie Peillon. 2012. *RSE, source de compétitivité pour les PME*. Regards sur les PME, Observatoire des PME d'OSEO. Business Action for Sustainable Development (BASD2012) : www.basd2012.org

Cadre de programme décennal des Nations Unies sur les modes de consommation et de production durables www.unep.org/10yfp/

Global reporting initiative (GRI) ; www.globalreporting.org/

ISO 26000 (F). *ISO 26000, Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale*. Genève : Organisation Internationale de Normalisation, 2010.

OCDE Principes directeurs : <http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/>

Pacte Mondial (Global compact) : <http://www.unglobalcompact.org/>

World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) : <http://www.wbcsd.org/>

Figure 2 Un enchevêtrement de concepts

